

**AVIS DE CLASSEMENT
DE LA COMMISSION D'INFORMATION ET DE SELECTION
D'APPEL A PROJETS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX PLACEE AUPRES DE
L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ET DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE**

SEANCE DU MARDI 21 MAI 2019

**APPEL A PROJET CONJOINT ARS/CTM N° 18-01
POUR LA CREATION A TITRE EXPERIMENTAL D'UN EHPAD HORS LES MURS
DE TYPE EXTENSION D'EHPAD SUR LE TERRITOIRE CENTRE DE LA MARTINIQUE**

Conformément aux articles L.313-1-1 et R.313-1 à R.313-7 du code de l'action sociale et des familles relatifs à la procédure d'appel à projets et d'autorisation, l'Agence Régionale de Santé et la Collectivité Territoriale de Martinique ont lancé un appel à projets pour la création à titre expérimental d'un EHPAD hors les murs, de type extension d'EHPAD, sur le territoire Centre de la Martinique.

Trois dossiers ont été réceptionnés. Ils ont tous été déclarés recevables et instruits par les services de l'Agence Régionale de Santé et de la Collectivité Territoriale de Martinique.

La commission d'information et de sélection d'appel à projets sociaux et médico-sociaux, placée conjointement auprès de l'Agence Régionale de Santé et la Collectivité Territoriale de Martinique, réunie le 21 mai 2019, a établi un classement des projets au regard des critères fixés par le cahier des charges :

CLASSEMENT	NOM DU PORTEUR DE PROJET
1	Office des Missions d'Action Sociale et de Santé de la Ville du Lamentin
2	Association OZANAM ALZHEIMER
3	Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de FORT DE FRANCE

Le classement ainsi établi vaut avis de la commission d'information et de sélection d'appel à projets sociaux et médico-sociaux. Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui sera prise conjointement par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et par le Président de la Collectivité Territoriale de Martinique.

Le présent avis fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et de la Collectivité Territoriale de Martinique.

Il sera également consultable sur les sites internet de l'Agence Régionale de Santé (<https://www.martinique.ars.sante.fr>) et de la Collectivité Territoriale de Martinique (<https://www.collectivitedemartinique.mq/>).

Fort de France, le 15 JUIL. 2019

**LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
DE MARTINIQUE**

P/ Le Directeur Général de l'ARS
Le Directeur Général Adjoint



Olivier COUDIN

**LE PRESIDENT
DU CONSEIL EXECUTIF
DE MARTINIQUE**

Pour le Président du Conseil Exécutif de
la Collectivité Territoriale de Martinique
et par délégation, le Conseil Exécutif

Francis CAROLE

